

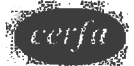


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Service de l'Administration
Date de réception : 08/07/2013
Date de complétion : 08/07/2013
N° d'inscription : F09113P0296

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une voie verte entre l'avenue Claude Baillet et le domaine de La Bastide à Nîmes

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL GENERAL DU GARD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Damien ALARY, Président du Conseil Général du Gard

RCS/SIRET

12231000010119100017131

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) route < 3 km	Création d'une voie verte de 2,5 km.
7° Ouvrages d'art a) pont < 100 m	Création de deux passerelles, de 19 et 30 m de portée.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'une voie verte de 2,5 km, entre l'avenue Claude Baillet (mail de la zone commerciale de "Cap Costières") et le domaine de La Bastide.

Cet itinéraire en site propre longe la RD13 (sur 500 m) au niveau de l'ouvrage routier de franchissement de l'autoroute A54, puis traverse la RD13 et franchit le cadereau de Générac par une passerelle à construire, longe le cadereau (sur 1500 m), franchit le Vistre (riv.) sur une passerelle à construire à l'aval immédiat du pont routier existant, longe la RD13 et les installations sportives du domaine de la Bastide (sur 400 m) jusqu'à l'allée de la Bastide.



Le Président

**Direction des
Déplacements et
des Transports**

**Service d'Appui
Environnemental**

affaire suivie par
Jean-Michel COLIN

Tél. : 04.66.70.54.31

Références
JMC/KTN./2013/n°


BORDEREAU D'ENVOI
des pièces transmises à
DREAL Languedoc-Roussillon
520, allée Henri II de Montmorency
34064 MONTPELLIER CS 6907 Cedex 2

Objet : Demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Désignation des pièces	Nombre de pièces	Observations
Demande d'examen (fiche Cerfa et ses annexes) relative au projet d'aménagement d'une voie verte le long de la RD 13 sur la commune de Nîmes.	1	Transmis par voie électronique au préfet de Région et publication sur le site internet de la DREAL-LR

Nîmes le - 8 JUL. 2013

Le directeur des déplacements et
des Transports



Pascal BONNIFET

4.2 Objectifs du projet

Créer une liaison sécurisée pour les déplacements doux entre la zone commerciale de "Cap Costières" et le domaine sportif de La Bastide (terrains et clubs de sport, centre équestre, camping municipal,...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux de construction d'une voie verte de 3 m de large bordée de 2 accotements stabilisés :

- sur la plateforme routière de la RD13 existante pour les 500 premiers mètres (au nord),
- puis en terrain nu, occupé actuellement par des cultures, des friches, des terrains de sports ;

et d'une voie de déserte (déseclavement) du Mas Ste-Thérèse de 250 m de long, 4 m de large dont 3 m revêtus en enduit bicouche.

Les terrassements sont limités au décapage de la terre végétale et à la construction du corps de chaussée (par traitement des sols en place et/ou apport de matériaux de carrière).

Pour la voie verte : revêtement en enrobé sur 3 m de large.

Construction de 2 passerelles :

- franchissement du cadereau de Générac (portée : 19,40 m)
- franchissement du Vistre (portée : 30 m)

La durée des travaux est estimée à 8 mois (passerelles : 4 mois, voiries : 4 mois).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voie verte réservée aux déplacements "modes doux" : piétons, rollers, 2 roues non motorisés, et accessible uniquement aux véhicules d'entretien et de secours (par déverouillage des dispositifs de restriction d'accès : barrières, potelets,...).

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voies routières (voies départementale et communales), parcelles agricoles, friches, terrains de sport engazonnés.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

**PLU de la Ville de Nîmes approuvé le 1er mars 2004
Dernière révision simplifiée approuvée le 17 décembre 2011
Révision générale en cours
Règlement applicable : zones IAU, A, NT01 et NT**

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impdco/>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, géologique ou scientifique (ZNIEFF de type I ou II) ou dans une zone naturelle d'intérêt paysager (ZNIP) ou dans une zone de protection des paysages ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 n°0000-2112 "plaines de Caissargues et Aubord"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit d'ordre des échéants en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transport terrestre de l'Etat du Gard (1ère échéance), approuvé le 15/07/2009 (RN113, A9, A54, voie ferrée Tarascon-Sète).

<p>est-il situé dans une zone de protection de l'architecture ou de protection de la zone de protection de l'architecture ou de protection de l'architecture ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>est-il situé dans une zone humide avant fait l'objet d'une délimitation ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Inventaire des zones humides : grand ensemble "lits moyens du Vistre et du Rhony" et grand ensemble "réseau hydrographique du Vistre et du Rhony"</p>
<p>est-il soumis à un plan de prévention des risques (PPR) de Nîmes approuvé le 28/02/2012. si oui, est-il présent et approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRi de Nîmes approuvé le 28/02/2012.</p>
<p>est-il situé dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>est-il situé dans une zone de protection des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>est-il situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Périmètre de protection rapprochée du captage d'alimentation en eau potable du centre de loisir de la Bastide (nappes Vistrenque et Costières). Ce captage n'est plus utilisé et n'a pas fait l'objet d'une DUP.</p>
<p>est-il situé dans une zone de protection des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>est-il situé dans un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>ZPS FR 9112015 "Costière nîmoise", à 600 m.</p>
<p>est-il situé dans une zone de présomption de prescription archéologique (zonage archéologique de Nîmes).</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Zone de présomption de prescription archéologique (zonage archéologique de Nîmes).</p>

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendrer-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquer-il l'emploi de produits / ou de matériels polluants (pesticides, produits chimiques, colorants, etc.) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il exécuté en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il exécuté en matériaux polluants (produits chimiques, colorants, etc.) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Légèrement déficitaire. Construction des chaussées par traitement des sols en place et/ou apport de matériaux de carrière. Construction des remblais d'accès à la passerelle sur le Vistre (hauteur maxi = 1,70 m, en rive gauche)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations des écosystèmes, de la destruction de la biodiversité existante, d'une flore-habitats continus et écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Localement aux traversées de la ripisylve du Vistre et du cadereau ; ailleurs le tracé s'écarte de cette ripisylve (acquisition d'une bande de 20 à 25 m de large).
	Est-il susceptible de créer des incidences négatives (pollution, nuisances, etc.) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-elle consommation d'espaces naturels sensibles, forestiers, agricoles ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Superficie de l'ordre de 13000 m2 d'espaces agricoles ou en friche, soit une bande de 6 m de largeur en moyenne.
	Est-elle soumise à des nuisances technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone inondable du Vistre et du cadereau, dans les zones M-NU, F-NU et TF-NU. Risque sismique : zone 2 (sismicité faible).
	Est-elle soumise à des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-elle soumise à des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : bruit généré par les engins de chantier.
	Est-elle soumise à des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En service : circulation non motorisée, sauf accès des véhicules d'entretien et de secours.
	Engendre-t-elle des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-elle soumise à des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations liées au compactage des matériaux en phase chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	Engendrent-elles émission d'aérosols ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendrent-elles des émissions (bruyantes) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendrent-ils des réjets polluants concrets ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : - émission de GES par les engins de chantier et d'approvisionnement des matières premières - émissions de poussières lors du traitement des sols en place pour la réalisation des chaussées.
	Engendrent-ils des écoulements de surface ou de subsurface polluants ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Écoulement diffus vers le milieu naturel des eaux de pluies tombant sur la voie verte.
	Engendrent-ils la production d'effluents ou de déchets non dangereux/inertes dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits lors du chantier seront en quantités limitées et évacués conformément au Plan Départemental d'Élimination des Déchets du BTP.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par courrier en date du 25/06/2012, la DRAC LR a exempté le projet de diagnostic archéologique.
	Engendrent-ils des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagement) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Légère diminution des surfaces agricoles. Une partie de la plaine agricole est classée au PLU en vue d'accueillir des activités sportives et de loisirs (zones NT et NT01).

6.2 Les incidences du projet (définies au 6.1) sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Aménagement ultérieur de la RD13 : recalibrage de la route existante, d'une chaussée de 7 m de large sans accotement à une chaussée de 6 m de large avec 2 accotements revêtus de 1.25 m (soit 8,50 m), par requalification de la plateforme existante et/ou élargissement côté est ; aménagement d'arrêts de bus conformes au "Cahier de recommandations des aménagements des points d'arrêt de transport dans le département du Gard" (2011).

6.3 Les incidences du projet (définies au 6.1) sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Ce projet de voie verte se caractérise :

- par une faible incidence sur les espaces naturels favorables au développement d'espèces patrimoniales faunistiques ou floristiques, espaces limités aux ripisylves du Vistre et du cadreau qui sont peu impactés par le tracé,
- par son implantation dans une zone de déprise agricole, où une partie des cultures sont remplacées par des activités de loisirs (golf),
- par son usage, réservé aux modes de transports doux non motorisés.

Cet aménagement, qui vise à favoriser les déplacements "modes doux", peut être dispensé d'étude d'impact.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire